

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 203 – Loi concernant le Musée national
des beaux-arts du Québec et la Fabrique de la paroisse de
Saint-Dominique de Québec
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 988-20091203

QUÉBEC

Séance du mercredi 2 décembre 2009

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 203 – Loi concernant le Musée national des beaux-arts du Québec et la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec (Ordre de l'Assemblée le 31 mars 2009)

Membres présents :

- M. Marsan (Robert-Baldwin), président
- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- M. Bernier (Montmorency), député présentant le projet de loi
- M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)
- M. Lehouillier (Lévis)
- M^{me} St-Pierre (Acadie), ministre de Culture, des Communications et de la Condition féminine
- M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres députés présents :

- M. Kotto (Bourget), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications
- M^{me} Maltais (Taschereau)

Autre participant :

- M. Jean-François Drapeau, conseiller en patrimoine, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Intéressés (par ordre d'intervention) :

Musée national des beaux-arts du Québec et Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec :

- M^e Daniel Têtu
- M. John Porter
- M. Michel Bonnette
- M^{me} Marie-Claude Bourret
- M^{me} Anne Guérette

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 24, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Il est convenu que l'exposé et la période d'échanges des représentants du Musée national des beaux-arts du Québec et de la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec soit d'une période de 15 minutes.

Il est convenu que l'exposé de M. Bonnette soit d'une durée de 15 minutes et que M^{mes} Bourret et Guérette disposent chacune de 5 minutes pour leur exposé. Il est également convenu de procéder, à la suite de ces exposés, à une période d'échanges avec ces trois intéressés. La période d'échanges sera d'une durée totale de 10 minutes, réparties également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} St-Pierre (Acadie) et M. Bernier (Montmorency) font des remarques préliminaires.

Il est convenu de permettre à M. Kotto (Bourget) de participer aux travaux de la Commission.

AUDITIONS

Musée national des beaux-arts du Québec et Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec

À 11 h 31, la Commission entend l'exposé du Musée national des beaux-arts du Québec et de la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants des organismes.

M. Bonnette, M^{me} Bourret et M^{me} Guérette

À 11 h 46, la Commission entend les exposés de M. Bonnette, M^{me} Bourret et M^{me} Guérette.

S'ensuit un échange entre la Commission et les intéressés.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Porter de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Têtu de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Drapeau de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Articles 3 et 4 : Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. le président dépose le document coté CCE-2 (annexe I).

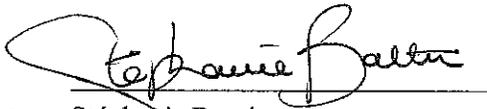
REMARQUES FINALES

M. Kotto (Bourget), M^{me} St-Pierre (Acadie) et M. Bernier (Montmorency) font des remarques finales.

À 12 h 51, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Stéphanie Boutin


Pierre Marsan

SB/df

Québec, le 2 décembre 2009

ANNEXE I

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Beauvais Truchon, s.e.n.c. [Document explicatif concernant le projet de loi privé n° 203, Loi concernant le Musée national des beaux-arts du Québec et de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Dominique de Québec]. Non daté. Déposé le 2 décembre 2009. Non paginé. CCE-2

ANNEXE II

Ordre du jour



COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant le Musée national des beaux-arts du Québec et la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec

Le mercredi 2 décembre 2009

Salle des Premiers-Ministres

ORDRE DU JOUR

Après les affaires courantes (vers 11 heures)

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 203, Loi concernant le Musée national des beaux-arts du Québec et la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec

Proposeur : M. Raymond Bernier, député de Montmorency

Requérants : MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC ET FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE DE QUÉBEC

M. Jean-François Fusey, directeur de l'administration et des communications, Musée national des beaux-arts du Québec

M. John Porter, président, Fondation du Musée national des Beaux-arts du Québec et commissaire pour l'agrandissement du Musée

M^e Daniel Têtu, Beauvais Truchon, s.e.n.c.

Intervenants : M^{me} Anne Guérette, conseillère municipale, district Vieux-Québec/Montcalm, Ville de Québec

M^{me} Marie-Claude Bourret, secrétaire, Coalition Héritage Québec

M. Michel Bonnette

Ajournement

Québec, le 1^{er} décembre 2009